

2C GROUP HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 4.665.793,80 euros

Siège social : 20, boulevard Montmartre – 75009 Paris

934 317 041 RCS Paris

(la "**Société**")

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

EN DATE DU 23 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois avril,

L'ensemble des associés de la Société (les "**Associés**"),

Après avoir rappelé que la Société envisage d'absorber la société 2 C Group, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 20, boulevard Montmartre – 75009 Paris (France) et dont le numéro unique d'identification est 509 497 095 RCS Paris ("**2 C Group**"), selon les modalités simplifiées de l'article L. 236-11 du Code de commerce, le capital social de 2 C Group étant détenu en intégralité par la Société et demeurera détenu en intégralité par la Société jusqu'à la date de réalisation de la fusion, telle que décrite dans le Traité de Fusion,

ont adopté, par acte sous seing privé, les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour ci-après, conformément aux dispositions de l'article 14.6 des statuts de la Société en vigueur à la date des présentes décisions (les "**Statuts**") :

1. Approbation de la fusion simplifiée entre la Société et 2 C Group ;
2. Constatation de la réalisation définitive de la fusion simplifiée entre la Société et 2 C Group ; et
3. Pouvoirs pour les formalités légales.

La société Midcap Audit et Partners, commissaire aux comptes de la Société, a été régulièrement informée des présentes et n'a pas formulé de commentaire particulier.

Les documents suivants ont été mis à disposition des Associés :

- un exemplaire à jour des Statuts ;
- le traité de fusion entre 2 C Group, en qualité de société absorbée et la Société, en qualité de société absorbante en date du 7 mars 2025 (le "**Traité de Fusion**") ;
- les certificats de dépôt du projet de fusion au greffe du Tribunal des activités économiques (Tribunal de commerce) de Paris en date du 7 mars 2025 (les "**Certificats de dépôt**") ;
- les avis au BODACC portant publication de l'avis du projet de fusion pour la Société (les "**Avis au BODACC**") en date du 12 mars 2025 ; et

- les certificats de non-opposition des créanciers remis par le greffe du Tribunal des activités économiques (Tribunal de commerce) de Paris en date du 17 avril 2025 (les "**Certificats de Non-Opposition**").

Les Associés déclarent avoir pu prendre pleine et entière connaissance, en temps utile, de l'ordre du jour, du projet de décisions et plus généralement de tout document et de toute information nécessaires à son information préalablement aux décisions qui suivent et renoncent par conséquent, expressément et irrévocablement, à remettre en cause, à quelque titre que ce soit, et notamment sur le fondement de la communication tardive des documents afférents aux présentes, la validité des présentes décisions.

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation de la fusion simplifiée entre la Société et 2 C Group

Les Associés,

connaissance prise du Traité de Fusion,

conformément à l'article 14.1.2(b) des Statuts,

prenant acte du fait que le Projet de Fusion s'inscrit dans le cadre d'une simplification de la structure du groupe de sociétés dont fait partie la Société et notamment de la réalisation d'économies de coûts administratifs de fonctionnement et développement de synergies et projets communs,

approuvent, dans son principe et dans ses modalités, le Traité de Fusion,

prennent acte, des termes et conditions du Traité de Fusion,

approuvent, en tant que de besoin, le Traité de Fusion.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

DEUXIÈME DÉCISION

Constatation de la réalisation définitive de la fusion simplifiée entre la Société et 2 C Group

Les Associés,

connaissance prise des Certificats de dépôt, des Avis au BODACC et des Certificats de Non-Opposition dont il résulte qu'aucune opposition n'a été faite par les créanciers sociaux dans les délais prévus par la réglementation en vigueur,

constatent, que la fusion absorption de la société 2 C Group par la Société est juridiquement intervenue en date de ce jour, et d'un point de vue comptable et fiscal, la fusion a, conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025 ;

constatent que la fusion a entraîné, conformément à l'article L. 236-4 du Code de commerce, la dissolution sans liquidation de la société 2 C Group et la transmission universelle de son patrimoine à la Société en date de ce jour ;

constatent en conséquence, qu'il est mis fin à tous les mandats de direction au sein de la société 2 C Group à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour les formalités légales








Les Associés,

donnent tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait des présentes à l'effet de remplir toute formalité légale requise.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

* *

*

Associés	Signatures
BLB Partners Représentée par : Monsieur Benjamin Bitton	Signé par :  Benjamin BITTON <small>83FDFAEDEC7434AE...</small>
Financière JH Représentée par : Monsieur Jacques Haccoun	Signé par : 
Geelacote Représentée par : Monsieur Thomas Lacôte	DocuSigned by:  <i>Thomas Lacôte</i> <small>D40B56B38E7B42C...</small>
Madame Natacha Tardy	DocuSigned by:  <i>Natacha Tardy</i> <small>3E8D22C5BD2C437...</small>
Monsieur Jérémy Ohayon	DocuSigned by:  <i>Jérémy OHAYON</i> <small>35BBE40CED91404...</small>
Financière Oz Représentée par : Andera Partners Elle-même représentée par : Madame Marianne Harlé	DocuSigned by:  <i>M Harlé</i> <small>8D1A967243F7430...</small>
Madame Cécile Plessis	DocuSigned by:  <i>Cécile Plessis</i> <small>0576AB85652A4C6...</small>
Monsieur Jonathan Lumbroso	Signé par :  Jonathan LUMBROSO <small>180CADEB5AD8498...</small>
Madame Pascale Abtan	DocuSigned by:  <i>Pascale ABTAN</i> <small>9E1DA0AE597343A...</small>